

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE9^{ème} séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.12.09/127

Lundi 22 décembre 2014

REPORT de l'affaire n°7 :**Lancement des études pré-opérationnelles
de résorption de l'habitat insalubre**

L'an deux mille quatorze, le lundi 22 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 décembre 2014.

30 DEC. 2014

Présents : 36		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 8

Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président) - A partir de 10h57
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire, Membre du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry CORNANO
Mme Juliana FENGAROL - Mme Célia MIMIETTE-
M. Alix NABAJOOTH - M. Olivier SERVA

Absents : 6Vice-Président :M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Liliane PIQUION
M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

M. Daniel MARSIN - Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Corinne PETRO*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - De reporter l'affaire n°7 de l'ordre du jour initial se rapportant au lancement des études pré-opérationnelles de résorption de l'habitat insalubre, la Commission Politique d'aménagement du territoire ne s'étant pas réunie pour se prononcer sur cette affaire.

ARTICLE 2 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 DEC. 2014

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 30 DEC. 2014

